« SUIVI DE L'IMPACT DE COVID-19 ET DES MESURES D'URGENCE QUI Y SONT LIÉES SUR LES DROITS DE L'HOMME DES PERSONNES HANDICAPÉES EN AFRIQUE AUSTRALE »

UN RAPPORT QUI RELATE COMMENT LES RÈGLES DE CONFINEMENT IMPOSÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 ONT AFFECTÉ LES PERSONNES HANDICAPÉES.

JUIN 2022

Centre for Human Rights
UNIVERSITY OF PRETORIA

OSISA
Open Society Initiative for Southern Africa

Centre for Human Rights | Open Society Initiative for Southern Africa

« SUIVI DE L'IMPACT DE COVID-19 ET DES MESURES D'URGENCE QUI Y SONT LIÉES SUR LES DROITS DE L'HOMME DES PERSONNES HANDICAPÉES EN AFRIQUE AUSTRALE » (MARS 2022)

UN RAPPORT QUI RELATE COMMENT LES RÈGLES DE CONFINEMENT IMPOSÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 ONT AFFECTÉ LES PERSONNES HANDICAPÉES.

JUIN 2022

Centre for Human Rights | Open Society Initiative for Southern Africa

Suivi de l'impact De Covid-19 et des mesures d'urgence qui y sont liées sur les droits de l'homme des personnes handicapées in Afrique Australe
© 2022 Centre pour les droits de l'homme, Université de Pretoria

Centre for Human Rights
UNIVERSITY OF PRETORIA

OSISA
Open Society Initiative for Southern Africa

À propos du Centre pour les droits de l'homme

Le Centre pour les droits de l'homme de la Faculté de droit de l'Université de Pretoria est une institution universitaire de renommée internationale alliant excellence académique et activisme efficace pour faire progresser les droits de l'homme, en particulier en Afrique. Il vise à contribuer à faire progresser les droits de l'homme, par l'éducation, la recherche et le plaidoyer.

www.chr.up.ac.za

REMERCIEMENTS

L'élaboration de ces recommandations n'aurait pas été possible sans le généreux soutien de ***l'Open Society Initiative for Southern Africa*** (OSISA). Le Centre pour les droits de l'homme reconnaît et apprécie ce soutien. Le Centre remercie également le ***Dr Willene Holness*** qui a compilé ce rapport et ***Mme Auma MI Dinymoi*** qui a supervisé la réussite de la recherche et du développement des recommandations.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS iii

MOTS UTILISÉS DANS CE RAPPORT v

1. INTRODUCTION 1

2. REVUE DE LA LITTÉRATURE EXISTANTE 1

3. MÉTHODES 1

4. INFORMATIONS SUR LES PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ À CETTE ÉTUDE. 2

5. RÉSULTATS 2

6. CONCLUSION 8

7. RECOMMANDATIONS 9

MOTS UTILISÉS DANS CE RAPPORT

Accessibilité	Lorsque les besoins d'une personne handicapée sont spécialement pris en compte et adaptés. Par exemple, l'utilisation du braille pour qu'une personne aveugle puisse lire ou l'installation d'une rampe pour qu'une personne en fauteuil roulant puisse entrer dans un bâtiment.
Autisme	Un handicap où les personnes rencontrent des difficultés à communiquer, à comprendre les règles pour bien vivre en société et à apprendre.
Braille	Un système de lecture en mode tactile au moyen de points en relief, qui permet aux personnes aveugles de lire au toucher.
Légendes	Mots qui expliquent une image ou transcription écrite de ce que dit une personne sur une vidéo. Les sous-titres peuvent être utilisés par les personnes sourdes pour comprendre ce que quelqu'un dit à la télévision.
Pandémie de Covid-19	Période au cours de laquelle une maladie s'est répandue dans le monde entier, causant de nombreux décès. Il s'agit de la maladie à coronavirus 2019.
Le ou les handicaps	Lorsqu'une personne souffre d'une incapacité qui l'empêche de faire les choses de la même manière qu'une autre personne. Par exemple, être aveugle est un handicap visuel.
Confinement	Pendant la pandémie de COVID-19, les gouvernements ont dit aux gens de rester chez eux et personne n'était autorisé à se déplacer. C'est ce qu'on appelle le confinement.
Handicaps de santé mentale	Un handicap de santé mentale est un handicap qui empêche une personne de fonctionner pleinement. Les handicaps liés à la santé mentale ne sont pas visibles.
EPI	Équipement de protection individuelle. Tout équipement de protection qui peut aider à rester en bonne santé. Les masques, par exemple, sont utilisés pendant la pandémie de COVID-19.
Vaccin	Une substance qui aide votre corps à combattre des maladies telles que la COVID-19.

1. INTRODUCTION

Ce rapport communique des informations sur le ressenti des personnes handicapées pendant la pandémie de COVID-19. Il relate également comment les règles de confinement ont affecté ces dernières. Trois cent cinquante-deux (352) personnes handicapées ou leurs familles ont été interviewées dans le cadre de ce rapport.

Nous avons appris que pendant le confinement lié à la COVID-19, les personnes handicapées ont dû faire face à des défis plus nombreux en matière de stigmatisation, de discrimination et de violations des droits de l'homme.

Cette étude a été réalisé par suite d'un constat. Les études menées jusque-là n'ont recueilli des informations qu'auprès de personnes vivant en Afrique du Sud, or, nous avions également besoin d'informations provenant des autres pays d'Afrique australe.

2. REVUE DE LA LITTÉRATURE EXISTANTE

Les recherches qui ont été entreprises montrent que le gouvernement, les autres grandes organisations (telles que les institutions nationales des droits de l'homme) et les organisations de personnes handicapées doivent veiller aux droits des personnes handicapées. Il est souvent difficile pour les personnes en situation de handicap d'avoir accès à la santé, à l'information, à l'alimentation et à la justice. C'est encore plus difficile pour les personnes souffrant de troubles mentaux et les enfants handicapés. Cette revue a porté sur les recherches menées dans les pays d'Afrique australe et sur le droit international.

3. MÉTHODES

Des personnes handicapées et leurs familles ont été interviewées. Grâce à l'utilisation de statistiques, nous avons étudié leurs réponses que nous avons regroupées en thèmes.

4. INFORMATIONS SUR LES PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ À CETTE ÉTUDE.

Trois cent cinquante-deux (352) personnes ont répondu aux questions de cette étude. La plupart des pays ont eu une cinquantaine (50) de répondants. La Namibie a recueilli le plus de réponses et Eswatini en a recueilli le moins. Quarante-six virgule six pour cent (48,6%) des personnes étaient des femmes. Quarante-sept virgule sept pour cent (42,7%) étaient des hommes. Un virgule sept pour cent (1,7%) se sont identifiés comme « autres », un virgule sept pour cent (1,7%) n'ont pas voulu se prononcer et cinq virgules deux pour cent (5,2%) n'ont pas répondu à la question. La plupart des participants à l'étude étaient des personnes handicapées ou des membres de la famille de personnes handicapées. Un bon nombre de gouvernements et de grandes organisations n'ont pas autorisé leurs employés à prendre part à l'étude. La majeure partie des personnes qui ont participé à l'étude souffraient d'un handicap physique ou d'une déficience visuelle. Mais certaines personnes sourdes, malentendantes ou sourdes-aveugles ont également répondu.

5. RÉSULTATS

Les réponses obtenues des répondants ont été regroupées en thèmes et sont abordées ci-dessous.

5.1 Aucun soutien ou service.

L'étude a posé des questions sur les soutiens et les services auxquels les personnes handicapées pouvaient avoir accès pendant le confinement lié à la COVID-19.

Ces dernières ont eu beaucoup de difficultés à disposer de soutien et de services pendant le confinement. Elles ont eu du mal à obtenir de

la nourriture et des produits de base, à avoir accès à une assistance personnelle, à des traitements médicaux et aux thérapies. Leur qualité de vie et la jouissance de leurs droits ont été affectés par l'absence de ces soutiens et services.

Le plus gros problème auquel les personnes handicapées ont été confrontées est l'accès à la nourriture et aux produits de base. Cela peut être dû au fait que le confinement a empêché les gens de travailler et de se déplacer. Il était donc difficile de se procurer de la nourriture et des produits de base. De nombreuses personnes handicapées ont déclaré qu'elles n'ont pas pu obtenir d'assistance personnelle pendant la COVID-19. En ce qui concerne les personnes sourdes, elles n'ont pas pu bénéficier de services d'interprètes en langue des signes pendant le confinement. Cette situation les a affectés quand elles avaient besoin d'aide ou besoin d'aller à l'hôpital.

5.2 Qu'est-ce qui a rendu difficile l'obtention d'informations et de quelles informations les gens avaient-ils besoin?

La majeure partie des répondants ont déclaré que leur gouvernement avait communiqué des informations sur la COVID-19 dans de nombreuses langues. Mais d'autres ont déclaré que les informations n'étaient pas dans un format accessible. Il n'y avait pas d'informations en braille (pour les aveugles). Il n'y avait pas non plus d'informations en langue des signes (pour les sourds). Comme elles ne pouvaient pas obtenir d'informations, les personnes handicapées étaient plus à même de contracter la COVID-19. Les participants à l'étude ont demandé une meilleure formation des professionnels de santé, afin qu'ils puissent fournir des informations dans des formats accessibles et en milieu rural.

5.3 Difficulté d'accès aux soins de santé

Traitement contre la COVID-19 (dans les hôpitaux /cliniques)

L'étude a posé la question de savoir si les personnes handicapées avaient pu bénéficier du même traitement contre la COVID-19 que les personnes non handicapées. Il n'y avait pas d'espace pour que les répondants écrivent leur réponse à cette question, donc ils n'y ont pas bien répondu.

Qu'est-ce qui empêche les personnes handicapées d'obtenir des soins de santé?

Plusieurs personnes ont dit qu'aucune disposition n'avait été mise en place pour que les personnes handicapées puissent obtenir des soins de santé. Selon elles, il n'y avait pas assez de médicaments. Elles ont également déclaré que les hôpitaux étaient chers et trop loin.

Qu'est-ce qui empêche les personnes handicapées de recevoir les vaccins contre la COVID-19 ?

Très peu de personnes ont abordé la question des vaccins. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'une bonne période s'est écoulée avant que les vaccins contre la COVID-19 ne soient fabriqués. Des répondants ont affirmé que les vaccins n'étaient toujours pas disponibles. Ils ont également déclaré que ce n'était pas à portée de main car ils devaient se rendre loin pour obtenir des vaccins. D'autres ont indiqué qu'il n'y avait pas d'informations sur les vaccins pour les personnes handicapées.

5.4 Pas de protection sociale

L'étude a révélé que les personnes handicapées n'ont pas bénéficié du soutien social offert à la communauté pendant le confinement lié

à la COVID-19. Lorsque le gouvernement a mis à disposition d'autres allocations, elles ont rencontré des difficultés pour y avoir accès et le montant était en général trop insuffisant. Par ailleurs, les personnes bénéficiant d'une allocation d'invalidité n'ont pas pu toucher cette allocation supplémentaire. Une majeure partie des répondants ont affirmé que pendant le confinement lié à la COVID-19, il était difficile d'obtenir suffisamment de nourriture et de pouvoir travailler, et que cette situation a participé à une croissance de la pauvreté.

5.5 Qu'est-ce qui empêche les personnes handicapées d'obtenir le soutien dont elles ont besoin pour mieux se protéger ?

Les personnes handicapées ont déclaré qu'elles n'ont pas été protégées dans leur communauté pendant le confinement lié à la COVID-19. Dans certains pays, les populations ont accès à de l'eau gratuite, ce qui est une bonne chose. Mais la plupart des répondants ont déclaré que les personnes handicapées n'ont pas pu obtenir d'EPI. Il était très difficile d'en obtenir dans les zones rurales. Entre temps, toute personne sans EPI ne pouvait ni se déplacer ni travailler.

5.6 Comment les règles de confinement des Etats en ce qui concerne les visites et les déplacements ont-elles affecté les personnes vivant dans des établissements de soins ?

Les personnes handicapées vivant dans des établissements de soins étaient isolées en raison des règles de confinement des Etats en ce qui concerne les visites et les voyages. Les personnes de la communauté étaient également isolées. Elles ne pouvaient pas se déplacer. Leurs familles et leurs amis ne pouvaient ni leur rendre visiter ni se déplacer. Certains répondants ont déclaré qu'aucun soutien n'avait été offert

aux personnes souffrant de troubles mentaux pendant le confinement lié à la COVID-19.

5.7 Soutien aux enfants handicapés.

L'étude a révélé que les gouvernements n'avaient pas apporté de soutien aux enfants handicapés.

Les répondants ont longuement abordé la façon dont la fermeture des écoles pendant le confinement lié à la COVID-19 a affecté l'éducation des enfants et leur accès à la nourriture. Certains ont affirmé que les enfants handicapés ne recevaient pas de soutien de la part de leur gouvernement et que leurs familles ne bénéficiaient pas non plus de soutien financier.

5.8 Protection des personnes handicapées sans domicile fixe.

Les personnes interrogées dans le cadre de l'étude ont déclaré qu'aucun soutien ou EPI n'avait été apporté aux personnes « sans domicile fixe » ou aux personnes handicapées dans les zones rurales.

Soutien aux personnes handicapées vivant dans la rue ou dans des abris.

L'étude a révélé que les personnes handicapées dans la rue ou hébergées dans des abris ne bénéficiaient d'aucun soutien de la part du gouvernement.

Soutien aux personnes handicapées dans les zones rurales ?

Certains répondants ont indiqué qu'il n'y avait pas de soutien pour les personnes handicapées dans les zones rurales.

Quelles mesures de protection ont été accordées aux personnes **handicapées ?**

L'étude a révélé que l'Etat n'avait pas mis en place de soutien adapté aux besoins particuliers des personnes handicapées. L'aide apportée aux personnes handicapées était la même que celle apportée aux personnes non handicapées. Les besoins des personnes handicapées n'ont pas été satisfaits. Parfois, le soutien provenait d'organisations privées ou de membres de la communauté.

5.9 Justice auprès de la police et des tribunaux pour les personnes handicapées

Les personnes handicapées ont déclaré n'avoir aucun moyen d'obtenir justice. Les transports sont chers. Il est également coûteux pour une personne d'obtenir un avocat, et il n'existe pas d'assistance juridique. Les avocats peuvent aussi être corrompus. Les règles de confinement sur les déplacements ont empêché les personnes handicapées d'avoir accès à la justice. Mais les réponses à cette question n'étaient pas claires.

5.10 Inclure les personnes handicapées dans les lois relatives au confinement lié à la COVID-19

La majeure partie des personnes qui ont participé à l'étude ont déclaré que les personnes handicapées devaient être incluses dans l'élaboration des lois. Elles doivent être capables de dicter comment ces lois affecteront leur vie.

Les personnes handicapées n'ont pas été consultées sur les règles de confinement liées à la COVID-19 lorsqu'elles ont été établies.

5.11 Discrimination et stigmatisation des personnes handicapées pendant le confinement lié à la COVID-19.

De nombreux répondants ont mentionné la discrimination et la stigmatisation des personnes handicapées. Le droit à la vie, à la santé et à la sécurité des personnes handicapées n'a pas été protégé. Cela signifie que les personnes handicapées n'ont pas bénéficié de soutien quelconque, même lorsque ces dernières étaient beaucoup plus exposées aux risques de la maladie.

5.12 Difficultés financières du gouvernement et corruption

Certains répondants ont indiqué le fait que les gouvernements aient dit ne pas avoir assez d'argent pour protéger les individus, mais d'autres ont affirmé ne pas avoir bénéficié de protection en raison de la corruption grimpante.

6. CONCLUSION

Les personnes qui ont participé à cette étude nous ont dit combien il était difficile de faire entendre la voix des personnes handicapées. Il est important que ces dernières soient incluses lorsque des règles sont établies, telles que le confinement lié à la COVID-19, afin que leurs besoins puissent être satisfaits.

Cette étude a présenté des résultats similaires à d'autres recherches, néanmoins, des informations supplémentaires ont été apportées sur comment le fait de vivre en milieu rural affecte les personnes handicapées. Les répondants ont également indiqué que le gouvernement devait entendre la voix des personnes handicapées. La corruption au sein du gouvernement est considérée comme un problème.

7. RECOMMANDATIONS

Cette étude a été réalisée pour comprendre comment les règles liées à la pandémie de COVID-19 ont affecté les personnes handicapées. Ces informations peuvent être utilisées pour protéger les personnes handicapées à l'avenir. Nous espérons qu'elles seront utilisées par les gouvernements et les organisations qui travaillent avec les personnes handicapées. Les organisations qui travaillent avec elles peuvent veiller à ce que le gouvernement assure leur protection. Il existe des lois à travers le monde qui stipulent que les personnes handicapées doivent bénéficier d'une plus grande protection et de plus de soutien, en particulier pendant des périodes telles que la pandémie de COVID-19.

Ci-après quelques moyens de venir en aide aux personnes handicapées:

Faciliter l'accès aux soins de santé, y compris, à la thérapie et aux appareils fonctionnels.

Les gouvernements doivent veiller à ce que les personnes handicapées puissent continuer à bénéficier de soins et de thérapies, même en cas de pandémie. Elles ont également besoin d'obtenir leurs médicaments et de bénéficier d'une aide en ce qui concerne les appareils fonctionnels, y compris les réparations ou le remplacement.

Les personnes handicapées ont besoin d'aide pour se faire vacciner, et les informations sur les vaccins doivent leur être accessibles.

Droits des personnes sourdes et utilisant la langue des signes

Les gouvernements doivent s'assurer qu'il y a des interprètes en langue des signes dans tous les lieux importants comme les hôpitaux

et les cliniques. Les sous-titres dans les programmes télévisés peuvent également aider les personnes sourdes à accéder à l'information.

Informations accessibles

Les gouvernements doivent rendre toutes les informations accessibles aux personnes handicapées. Cela signifie qu'elles peuvent obtenir l'information et qu'elles peuvent la comprendre. C'est très important pour les personnes vivant dans les zones rurales. Pour les aveugles et les malvoyants, le braille peut être utile. Pour les personnes sourdes et malentendantes, la langue des signes peut être utile. Pour les personnes atteintes d'autisme ou qui parlent peu, la CAA peut être utile. Les informations doivent être faciles à lire. Si un ministère ne soutient pas les personnes handicapées, il doit être poursuivi. Les organisations qui travaillent avec des personnes handicapées doivent signaler si un service ne soutient pas les personnes handicapées. Les gouvernements devraient mettre en place un moyen facile et sûr pour que les gens puissent signaler ce genre de problèmes.

Pendant la COVID-19, les individus obtenaient la plupart des informations par la radio et à travers les personnes avec lesquelles elles parlaient. La télévision peut être rendue accessible aux personnes sourdes par le biais de services d'interprétation en langue des signes et de sous-titres. Les agents de développement communautaire, les assistants sociaux, les spécialistes de l'aide à l'enfance et à la jeunesse doivent également être formés pour communiquer avec les personnes handicapées et savoir où elles peuvent obtenir de l'aide. Les chefs de communautés peuvent également contribuer à partager des informations importantes.

Comment obtenir une aide sociale

Les gouvernements doivent s'assurer que les personnes handicapées

reçoivent le soutien dont elles ont besoin. Nous pensons que les personnes handicapées doivent être assistées financièrement. Elles n'ont pas pu travailler pendant la pandémie. Il faudrait apporter une assistance particulière aux femmes et aux enfants.

Comment protéger les personnes handicapées.

Il faudrait donner de l'eau aux gens gratuitement. Les gouvernements devraient faire en sorte que tout le monde y ait accès.

Donner des EPI aux gens n'est pas simplement un beau geste, c'est un droit humain. Cela signifie que le gouvernement doit travailler avec d'autres organisations et communautés pour soutenir les personnes handicapées, et s'assurer qu'il y a un budget pour le faire. Les EPI devraient être gratuits ou bon marché pour les personnes handicapées. Le gouvernement devrait contribuer à faire en sorte que même les habitants des zones rurales puissent en obtenir. Les sans-abris ou les personnes vivant dans des abris devraient également recevoir des EPI gratuits.

Nous recommandons aux gouvernements de consulter les personnes handicapées pour comprendre leurs besoins.

7.6 Comment les personnes handicapées obtiennent-elles justice auprès de la police et des tribunaux ?

Les personnes handicapées doivent être informées sur comment obtenir des informations sur leurs droits. Si leurs droits ne sont pas respectés, les personnes handicapées ont besoin d'informations sur comment se plaindre ou obtenir une assistance juridique en faisant appel à des avocats gratuits. Les gouvernements et les tribunaux doivent veiller à ce qu'il ne soit pas trop difficile pour les personnes handicapées d'avoir recours au système juridique pour obtenir justice.

7.7 Comment les personnes handicapées peuvent-elles être entendues ?

Les personnes handicapées devraient faire partie des groupes et des comités chargés des situations de crises. Elles devraient également faire partie de groupes chargés de contrôler qu'un soutien est apporté, notamment par la police. Le gouvernement devrait consulter les personnes handicapées pour savoir où elles doivent être incluses.

Les communautés devraient avoir des groupes de personnes handicapées qui rencontrent les organisations et le gouvernement pour s'assurer que leurs besoins sont satisfaits en cas de situation de crises. Les personnes handicapées sont affectées différemment des autres personnes lors des catastrophes. Il est donc important d'écouter la voix des personnes handicapées pour s'assurer qu'elles reçoivent l'assistance dont elles ont besoin.

7.8 Comment promouvoir l'égalité pour les personnes handicapées.

Les gouvernements doivent enseigner aux gens les droits des personnes handicapées, en particulier dans le domaine des soins de santé. Il est important que les gens comprennent ce qu'est l'égalité et qu'il est interdit de discriminer une personne handicapée.

7.9 Comment prévenir la corruption.

Nous pensons que les gouvernements doivent prévoir un budget spécial pour les personnes handicapées en cas de situation de crises. Cela permettra d'acheminer de la nourriture et des EPI, etc. aux personnes handicapées. Il est important que les informations relatives à ce budget soient accessibles aux personnes handicapées.

Les gouvernements doivent s'assurer que des personnes veillent à ce qu'il n'y ait pas de malversation en ce qui concerne l'argent destiné aux personnes handicapées. En cas de corruption, des dispositions doivent être prises pour traduire les auteurs en justice.

Centre for
Human Rights
UNIVERSITY OF PRETORIA

www.chr.up.ac.za